Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_32-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 juin 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 09
Votants : 11

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

Étaient absents excusés : M. Alban BERTHELOT (procuration donnée à Mme Fabienne BONDON),
Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN (procuration donnée à M. Loïc JOUAN)

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h.
M. Stéphane BESNARD est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2026 - 32
Objet : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

Exposé :

Par courrier en date du 3 mars 2026, la Préfecture et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ont informé Montfort Communauté et ses communes membres de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032, ceci pour des considérations de sécurité juridiques.

Pour rappel, le projet de schéma est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.

De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les EPCI et l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 31 juillet 2026.

Ensuite, le schéma sera adopté à l'issue de la session départementale du mois d'octobre 2026. Puis il fera l'objet d'une signature conjointe par le Président du Conseil Départemental et le Préfet d'Ille-et-Vilaine, et entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_32-DE

Ainsi, il est inscrit au projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

En termes de prescriptions :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum dans la commune de Bédée,

- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :

    - 5 à Montfort-sur-Meu,
    - 2 à Bédée,
    - 2 à Pleumeleuc,
    - 1 à Breteil,
    - 1 à Iffendic et
    - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les terrains familiaux locatifs, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ou de terrains aménagés familiaux. Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

En termes de préconisations relatives aux équipements :

- Poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnements diffus à Montfort-sur-Meu et à Pleumeleuc.
  Ces situations seront à réévaluer, tous les 2 ans, à l'occasion des rencontres entre l'Etat, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Montfort Communauté.
- Etudier les possibilités de création d'un terrain de petit passage à Montfort-sur-Meu.

En termes de préconisations relatives à l'axe social :

- Elaborer un protocole de scolarisation et un livret d'accueil afférents à l'aire de grand passage de petite capacité de 1 ha à Bédée.
- Organiser une réunion de bilan annuel.

Aussi, concernant :

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

VISAS ET CONSIDERANTS

Entendu l'exposé ;
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_32-DE

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 11 décembre 2025, relatif à l'avis sur schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032,

Délibération : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emettent un avis favorable au projet susvisé,
- Précisent que le conseil émet des doutes sur la capacité à réussir la mise en place de toutes les préconisations,
- Demandent la possibilité de réaliser les terrains Familiaux Locatifs en dehors des zones urbanisables.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BESNARD

Le Maire,
Fabienne BONDON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire